Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 47 (2000)

Heft: 7-8

Artikel: Nachbarhilfe "Lothar" im Emmental

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-369300

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nachbarhilfe «Lothar» im Emmental

Vom 22. bis 26. Mai stand für 110 Zivilschutzpflichtige des Amtes Fraubrunnen ein arbeitsreicher Nothilfeeinsatz in der Gemeinde Sumiswald auf dem Programm. Aufgeteilt in zwölf Arbeitsgruppen, befreiten die Zivilschützer die Weiden entlang der Waldsäume von Astwerk und Bäumen und reparierten die zum Teil zerdrückten Zäune. Nicht zuletzt dank gutem Wetter konnten die gesteckten Ziele erreicht werden. Noch bis Ende Juni war die bereits seit dem März im Einsatz stehende ZSO Sumiswald mit Aufräumarbeiten beschäftigt, denn die Gemeinde Sumiswald verfügt über annähernd 600 km Waldränder.

Da das Aufgebot zur Nothilfe über das Amt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe des Kantons Bern und das Regierungsstatthalteramt Fraubrunnen innert zwei Wochen erfolgte, wurde seitens der Arbeitgeber grosse Flexibilität gefordert. Entsprechend hoch war die Zahl der Gesuche für Urlaub und Dispensation. Unter dem Aspekt der Nothilfe mussten diese oft abgelehnt werden.

Motto: Gemeinsam sind wir stärker

Die Regionalisierung des Zivilschutzes beginnt im Kanton Bern zu greifen. Ende Mai leisteten 30 Zivilschutzpflichtige der ZSO Fraubrunnen, Grafenried, Zauggenried, Ruppoldsried und Büren zum Hof einen «Lothar»-Nothilfeeinsatz in Schangnau. Der Anstoss kam vom Schangnauer Gemeindepräsident Markus Schneiter, der einsah, dass trotz bis dahin für «Lothar»-Aufräumarbeiten geleisteten 800 Manntagen die Schadenlage aus eigener Kraft nicht zu bewältigen war. Auf dem Weg über das Amt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe des Kantons Bern und den Regierungsstatthalter des Amtes Fraubrunnen kam es schliesslich zum Aufgebot der fünf Zivilschutzorganisationen. «Insgesamt wurden rund 100 Dienstpflichtige aufgeboten», berichtete Einsatzkoordinator Franz Junker. «Dabei stiessen wir auf die bekannten Schwierigkeiten. Berufstätige können heute nicht mehr so leicht für eine Woche aus dem Wirtschaftsprozess herausgelöst werden.» Zum Schluss blieben 30 Mann, die vor allem für das Zusammenräumen von Astmaterial eingeLa protection civile fribourgeoise au service des régions dévastées par l'ouragan Lothar

Le canton de Fribourg gravement touché

En raison de l'ampleur des dégâts causés par l'ouragan Lothar aux forêts fribourgeoises (environ un dixième de l'ensemble des dommages subis en Suisse), le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé, en date du 28 mars 2000, de faire appel à la protection civile pour soutenir les forestiers dans leurs travaux de réparation et de remise en état. Cet engagement d'une durée de cinq jours se fonde sur l'article 13 de la loi fédérale du 17 juin 1994 sur la protection civile qui habilite les cantons ou les communes à mettre sur pied leurs formations de protection civile pour faire face à ces catastrophes ou d'autres situations extraordinaires.

HILDEBERT HEINZMANN, OFPC

A cet effet et après entente avec les communes et les partenaires sociaux, le gouvernement fribourgeois a ordonné la suspension de tous les cours de répétition prévus pour l'année 2000. Parallèlement à cette opération d'entraide intercommunale de grande envergure, le canton de Fribourg bénéficie de l'aide d'autres cantons (notamment de la protection civile genevoise) et de l'armée. A la fin mai, la protection civile, à elle seule, a déjà accompli environ 5000 journées de travail au profit des zones sinistrées. D'après les planifications des autorités fribourgeoises, la protection civile sera, jusqu'à la fin de l'année, mise à contribution pendant quelque 19000 jours au total.

Enseignements réjouissants

L'intervention de la protection civile dans le canton de Fribourg a fait ses preuves à tous égards. Paul Thüring, directeur de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), a pu s'en convaincre lors d'une visite qu'il a accomplie le 25 mai 2000 dans deux régions particulièrement touchées par l'ouragan Lothar, à savoir dans la forêt de Cornar près d'Ecuvillens et dans la vallée de Montélon dont l'un des propriétaires est la commune de Vuippens. En compagnie de Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC, d'Armand Rosset et de Jean-Paul Mauron, respectivement chef du service et chef de section de la protection civile du canton de Fribourg, Paul Thüring a pu observer les excellentes prestations fournies, d'une part, par quelque 60 membres de l'organisation de protection civile de la région de Voirons (Genève) sous la direction de Gérard Burqui et, d'autre part, par une formation de la protection civile de la Rive gauche comprenant 30 hommes issus des communes de Marsens et de Vuippens sous la responsabilité d'André Brodard. L'importance et la qualité du travail de la protection civile ont été confirmées par les forestiers de triage Jacques Gallay et Marc Nicolet, qui se sont tout spécialement aussi fait les interprètes de la reconnaissance des populations et propriétaires sinistrés.

Grâce à l'aide efficace de la protection civile, il est notamment possible d'enrayer la prolifération du phénomène des bostryches. Mais avant tout, il s'agit, pour la protection civile, de remettre en état l'infrastructure mise à mal par le déchaînement de la nature (réparation des dégâts causés aux routes et chemins pédestres, aux alpages et à leurs clôtures, aux lits de rivière, aux ponts et passerelles, etc.). André Philipona, syndic de la commune de Vuippens et propriétaire d'une entreprise de génie civil, a insisté sur le fait que face à l'ampleur du sinistre provoqué par «Lothar» seule une organisation de milice telle que la protection civile, bien encadrée et instruite et disposant d'un équipement adéquat, était à même d'apporter en temps utile l'aide durable requise. Ce faisant, il a aussi rejeté l'objection selon laquelle les interventions de la protection civile pourraient, en pareil cas, faire concurrence aux entreprises privées. Cette manière de voir a notamment aussi été confirmée par Guy Progin, directeur adjoint de la Sécurité civile de la République et Canton de Genève.

En guise de conclusion

De son côté, Armand Rosset a constaté avec satisfaction que la mise sur pied de la protection civile fribourgeoise par le Conseil d'Etat en dehors du programme d'instruction prévu pour l'an 2000 n'a pas donné lieu à des difficultés majeures. Selon lui, une telle opération implique toutefois